

Fiche de Données de Sécurité
ORION EXTRA
Fiche du 15/11/2010, révision 5



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: ORION EXTRA
Couleur: noir
Code commercial: 618.201
Type de produit et emploi: Peinture antifouling
Fournisseur:
BOERO BARTOLOMEO S.p.A. - Via Macaggi 19 - 16121 Genova - Tel. +39 010 55001 - Fax +39 010 5500305 - CF/P. IVA/REG. IMPRESE DI GENOVA 00267120103
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:
BOERO BARTOLOMEO S.p.A. - Tel.+39 010 5500.1
Centro Antiveleni - Ospedale San Martino - Genova - Tel.: +39 010 352808
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
sicurezzaprodotti@boero.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Propriété / Symboles:
Xn Nocif
Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement
R Phrases:
R10 Inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

15% - 20% zinc oxide

N.67/548/CEE: 030-013-00-7 CAS: 1314-13-2 EC: 215-222-5
N; R50/53

7% - 10% colophane

N.67/548/CEE: 650-015-00-7 CAS: 8050-09-7 EC: 232-475-7
Xi; R43

7% - 10% thiocyanate de cuivre

N.67/548/CEE: 615-004-00-3 CAS: 1111-67-7 EC: 214-183-1
Xn; R20/21/22-32

7% - 10% xylène [4]

N.67/548/CEE: 601-022-00-9 CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7
Xn, Xi; R10-20/21-38

5% - 7% solvant naphta

N.67/548/CEE: 649-424-00-3 CAS: 64742-94-5 EC: 265-198-5
Xn, N; R51/53-66-67-65

Fiche de Données de Sécurité
ORION EXTRA
Fiche du 15/11/2010, révision 5

- 3% - 5% dichloro-N-[(diméthylamino)sulfonyl]fluoro-N-(p-tolyl)méthanesulfenamide
N.67/548/CEE: 613-116-01-4 CAS: 731-27-1 EC: 211-986-9
Xi,N; R36/37/38-43-50
- 1% - 3% solvant naphta
N.67/548/CEE: 649-356-00-4 CAS: 64742-95-6 EC: 265-199-0
Xn,N; R51/53-66-67-10-65
- 1% - 3% White spirit dearomatisé
N.67/548/CEE: 649-327-00-6 CAS: 64742-48-9 EC: 265-150-3
Xn; R10-65-66
- 1% - 3% 1,2,4-triméthylbenzène
N.67/548/CEE: 601-043-00-3 CAS: 95-63-6 EC: 202-436-9
Xn,Xi,N; R10-20-36/37/38-51/53
- 1% - 3% acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
N.67/548/CEE: 607-195-00-7 CAS: 108-65-6 EC: 203-603-9
Xi; R36-10
- 1% - 3% éthylbenzène
N.67/548/CEE: 601-023-00-4 CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4
F,Xn; R20-11
- 1% - 3% acétate de n-butyle
N.67/548/CEE: 607-025-00-1 CAS: 123-86-4 EC: 204-658-1
R10-66-67; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des
dispositions communautaires
- 0.5% - 1% naphtalène
N.67/548/CEE: 601-052-00-2 CAS: 91-20-3 EC: 202-049-5
Carc. Cat. 3,Xn,N; R22-40-50/53
- 0.25% - 0.5% 1,3,5-triméthylbenzène
N.67/548/CEE: 601-025-00-5 CAS: 108-67-8 EC: 203-604-4
Xi,N; R10-37-51/53
- 0.1% - 0.25% propylbenzène [2]
N.67/548/CEE: 601-024-00-X CAS: 103-65-1 EC: 203-132-9
Xn,Xi,N; R10-37-51/53-65
- 200 mg/kg 2-méthylpropane-1-ol
N.67/548/CEE: 603-108-00-1 CAS: 78-83-1 EC: 201-148-0
Xi; R10-37/38-41-67

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

N'utiliser aucun type de collyres ou de pomades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion:

Fiche de Données de Sécurité
ORION EXTRA
Fiche du 15/11/2010, révision 5

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
Administrer de l'huile de vaseline minérale médicinale; ne pas administrer du lait ou de graisses animales ou végétales en général.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

En cas d'incendie, utiliser de CO2 ou de poudre chimique. Ne jamais utiliser d'eau.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

Refroidir avec de l'eau les boîtes exposées au feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Eliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Ne pas fumer durant le travail.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Conditions de stockage :

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

Fiche de Données de Sécurité
ORION EXTRA
Fiche du 15/11/2010, révision 5

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate: un masque à filtre charbon utilisant un filtre conforme au standard UNI EN 149 ou un masque à filtre poussière conforme au standard UNI EN 140. Des filtres de type A et P1 ou d'un type comparable peuvent être utilisés.

Protection des mains:

Utiliser des gants étanches conformes au standard UNI EN 374. Les gants en Nitrile donnent une excellente protection. Attention: le temps de pénétration propre aux gants doit être supérieur au temps de contact prévu.

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes protectrices ou un masque protégeant le visage conforme au standard UNI EN 166.

Protection de la peau:

Des vêtements de protection appropriés pour la protection complète de la peau sont exigés (par exemple des vêtements composés par long manches et pantalon, bottes en caoutchouc, tablier etc.)

Limite(s) d'exposition (ACGIH):

zinc oxide

TLV TWA: mg/m3 2 TLV STEL: mg/m3 10

colophane

TLV TWA: SEN TLV STEL: SEN

xylène [4]

VLE 8h: ppm 50 - mg/m3 221 ,Skin VLE short: ppm 100 - mg/m3 442 ,Skin TLV TWA:
ppm 100 ,A4 TLV STEL: ppm 150 ,A4

1,2,4-triméthylbenzène

VLE 8h: ppm 20 mg/m3 100

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLE 8h: ppm 50 mg/m3 275 ,Skin VLE short: ppm 100 mg/m3 550 ,Skin TLV TWA:
275 mg/m3 - 100 ppm

éthylbenzène

VLE 8h: ppm 100 mg/m3 442 ,Skin VLE short: ppm 200 mg/m3 884 ,Skin TLV TWA:
ppm 100 A3 TLV STEL: ppm 125 A3

acétate de n-butyle

TLV TWA: ppm 150 TLV STEL: ppm 200

naphtalène

VLE 8h: ppm 10 mg/m3 50 TLV TWA: ppm 10 ,Skin A4 TLV STEL: ppm 15 ,Skin A4

1,3,5-triméthylbenzène

VLE 8h: ppm 20 mg/m3 100

2-méthylpropane-1-ol

TLV TWA: ppm 50

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur: liquide

Fiche de Données de Sécurité
ORION EXTRA
Fiche du 15/11/2010, révision 5

Odeur:	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion:	N.A.
Point d'ébullition:	N.A.
Point éclair:	30 °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Poides spécifique (kg/L) 20°C:	1.5678
Hydrosolubilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Coef. de répartition(n-octanol/eau):	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

Substances à éviter:

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

Dangers de décomposition:

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Le produit ne contient pas de substances avec une considérable importance toxicologique.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Effets irritants

Yeux

Peau

Inhalation

Effets corrosifs

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets à long terme

effets cancérogènes, effets mutagènes, effets toxiques pour la reproduction

Fiche de Données de Sécurité
ORION EXTRA
Fiche du 15/11/2010, révision 5

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:
15% - 20% zinc oxide

N.67/548/CEE: 030-013-00-7 CAS: 1314-13-2 EC: 215-222-5

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

5% - 7% solvant naphta

N.67/548/CEE: 649-424-00-3 CAS: 64742-94-5 EC: 265-198-5

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3% - 5% dichloro-N-[(diméthylamino)sulfonyl]fluoro-N-(p-tolyl)méthanesulfenamide

N.67/548/CEE: 613-116-01-4 CAS: 731-27-1 EC: 211-986-9

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

1% - 3% solvant naphta

N.67/548/CEE: 649-356-00-4 CAS: 64742-95-6 EC: 265-199-0

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

1% - 3% 1,2,4-triméthylbenzène

N.67/548/CEE: 601-043-00-3 CAS: 95-63-6 EC: 202-436-9

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

0.5% - 1% naphtalène

N.67/548/CEE: 601-052-00-2 CAS: 91-20-3 EC: 202-049-5

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

0.25% - 0.5% 1,3,5-triméthylbenzène

N.67/548/CEE: 601-025-00-5 CAS: 108-67-8 EC: 203-604-4

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

0.1% - 0.25% propylbenzène [2]

N.67/548/CEE: 601-024-00-X CAS: 103-65-1 EC: 203-132-9

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

L'émissions et les résidus doivent être contrôlés selon leur possible pouvoir polluant et selon la loi en vigueur.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

14. RENSEIGNEMENT SUR LE TRANSPORT

Transport par terre ADR/RID

No ONU: UN 1263

Denomination de transport: Peintures

Classe: 3

ADR Class.code: F1

Fiche de Données de Sécurité
ORION EXTRA
Fiche du 15/11/2010, révision 5

Groupe de emballage:	PG III
Etiquette:	3
Transports maritimes (IMDG)	
No ONU:	UN 1263
Denomination de transport:	Peintures
Classe:	3
Groupe de emballage:	PG III
Etiquette::	3
Marine Pollutant:	Oui
EmS nombre:	F-E/S-E
Arrimage instr.:	A
Transport par avion(IATA/ICAO)	
No ONU:	UN 1263
Denomination de transport:	Peintures
Classe:	3
Groupe de emballage:	PG III
Etiquette:	3
Erg-code:	3L
Emb.Instr.passager et cargo avion:	309
Emb.Instr. cargo avion seul.:	310

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et subséquents amendements. Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH). Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) (Annexe VI). Règlement (CE) N° 790/2009 (Annexe IV, Annexe V).



N

Symboles:

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

R Phrases:

R10 Inflammable.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S Phrases:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S23 Ne pas respirer les vapeurs
S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S43 En cas d'incendie, utiliser de CO2 ou de poudre chimique. Ne jamais utiliser d'eau.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient:

colophane
dichloro-N-[(diméthylamino)sulfonyl]fluoro-N-(p-tolyl)méthanesulfenamide

Notations:

PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

Fiche de Données de Sécurité
ORION EXTRA
Fiche du 15/11/2010, révision 5

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

- Directive 96/82/CE maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
- Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
- D.P.R. 303/56 (Contrôles sanitaires).
- D.L. 81/08 (Sécurité et santé des travailleurs) et modifications successives.

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

- ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
- SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold
- ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Paragraphs modified from the previous revision:

- 2. IDENTIFICATION DES DANGERS
- 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
- 4. PREMIERS SECOURS
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES